

Le Principal

Aux

Parents d'élèves du collège

Objet : notice de vote – collège PARENTS D'ÉLÈVES

Nombre de sièges à pourvoir : 7 titulaires – 7 suppléants

Madame, Monsieur,

Chaque parent est électeur et éligible : tous les parents sont concernés, quelle que soit leur situation, c'est-à-dire qu'ils soient mariés ou non, séparés ou divorcés.

Seuls sont écartés, s'agissant des élèves mineurs, **les parents qui se sont vu retirer l'autorité parentale** par décision de justice.

Chaque parent ne dispose que d'une seule voix, quel que soit le nombre d'enfants inscrits dans le collège.

Il s'agit d'un **scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste** (les représentants sont élus par liste complète). Les bulletins ne peuvent être modifiés, ni raturés, ni surchargés : ils seraient nuls.

→ **MATÉRIEL DE VOTE** : voici le contenu de l'enveloppe portant vos coordonnées et remise par votre enfant :

La présente notice d'information destinée à chaque électeur ;

1 bulletin de vote pour chaque parent ;

1 petite enveloppe bleue vierge pour chaque parent ;

1 enveloppe marron portant la mention « Élection des parents d'élèves au conseil d'administration », sur laquelle chaque parent doit indiquer son nom, le nom de son enfant et sa classe et apposer sa signature (attention, 1 enveloppe par électeur) ;

1 accusé de réception que votre enfant devra remettre à son / sa professeur.e principal.e.

Si vous constatez que l'enveloppe est incomplète, je vous remercie de prendre contact avec le secrétariat du collège qui vous fera parvenir le ou les document(s) manquant(s).

Il vous sera possible de voter au bureau de vote du collège ou par correspondance :

1^{ère} possibilité : le vote au collège :

→ Date : le vendredi 07 octobre 2022 de 08h00 à 17h00 ;

→ Lieu du scrutin : salle de réunion du bâtiment Administration (impasse F. Fauvel).

COLLÈGE Jean MONNET – 193 rue de Domfront – BP 329 – 61106 FLERS CÉDEX

Téléphone 02 33 64 99 33

Courriel ce.0610057f@ac-normandie.fr

Site internet <https://clgmonnetflers.etab.ac-caen.fr/>

Page Facebook Collège J. Monnet Flers

Compte Twitter @MonnetFlers

2^{ème} possibilité : le vote par correspondance :

1. Glissez le bulletin de vote dans l'enveloppe bleue.

Ne cachez pas cette enveloppe ; cette dernière doit rester vierge et ne porter aucune inscription ou marque d'identification.

2. Placez l'enveloppe bleue dans l'enveloppe marron portant la mention « Élection des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration du collège Jean Monnet ».

Indiquez sur l'enveloppe le nom de votre enfant, votre nom, votre adresse et signez.

Attention : si l'enveloppe ne porte pas les indications ci-dessus et votre signature, votre vote sera invalidé.

Le vote des deux parents devra être placé dans des enveloppes séparées et chaque parent devra signer sur l'étiquette au dos de l'enveloppe.

3. **Cette enveloppe sera à remettre par votre enfant au secrétariat des élèves** – bâtiment administratif – dès réception du matériel de vote.

Vous pourrez également la poster dans un délai suffisant pour qu'elle parvienne au collège avant la clôture du scrutin le vendredi 07 octobre 2022 à 17h00.

Le dépouillement sera public et aura lieu le vendredi 07 octobre 2022 à la clôture du scrutin.

Veillez croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sentiments distingués.

Le Principal,
Johnny MATHIEU



COLLÈGE Jean MONNET – 193 rue de Domfront – BP 329 – 61106 FLERS CEDEX

Téléphone 02 33 64 99 33

Courriel ce.0610057f@ac-normandie.fr

Site internet <https://clgmonnetflers.etab.ac-caen.fr/>

Page Facebook Collège J. Monnet Flers

Compte Twitter @MonnetFlers